



CONFÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS D'ÉTUDIANTS
ET ÉTUDIANTES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

Conseil d'administration

Séance spéciale du 18 au 20 mars 2020

Par échanges de courriels

Procès-verbal

Adopté le 17 mai 2020

Liste des personnes présentes – Conseil d'administration

Andréanne Bergeron
Anne-Sophie Morin
Ariane Jobin-Rioux
Bénédicte Desbiens
Charlotte Roy
Eve-Marie Allard
Félix Lachance

François Coulombe-Rozon
Frédéric Gilbert Louis-
Philippe Beaulieu
Keven Imbeault
Laurence Vaillancourt
Marie-Lyne Bourque
Mathieu Blanchet

Oscar Truong
Pascale Voyer-Perron
Philippe Paquin Piché
Rose Beaupré Ayotte
Samy-Jane Tremblay
Thierry Gauvin
Vickie Bourque
Yan Sinotte

Liste des personnes absentes – Conseil d'administration

Gabriel Charland

Marc-Antoine Tourville

Mélissa Richard
Véronique Tremblay

Liste des personnes présentes – Autres

Présidence d'assemblée

Non applicable

Secrétariat d'assemblée

Bénédicte Desbiens

Président d'élections 2020

Simon Hénault

BÉNÉDICTE DESBIENS

Bonjour à toutes et à tous,

Comme vous avez été convoquées et convoqués lundi par téléphone, ce courriel joue le rôle d'un conseil d'administration spécial afin de revoir le *Règlement électoral* que vous avez adopté le 26 janvier dernier. Vous retrouverez en pièce jointe un projet de *Règlement intérimaire* qui détaillent les prochaines étapes entourant le Collège électoral annuel. En effet, malgré la fin de l'Élection générale annuelle, vous demeurez en poste jusqu'à l'ouverture du Collège électoral.

Votre rôle est d'exprimer votre accord ou non à ce règlement et à poser vos questions. Nous vous invitons à répondre en appuyant sur *Répondre à [à toutes et] tous* pour que tout le monde soit au courant des mêmes informations. Vous avez 48h pour répondre autant de fois que vous le souhaitez (en restant sur le sujet bien évidemment), mais minimalement une fois pour avoir le quorum. Nous annoncerons officiellement ce vendredi à 16h30 les dates des prochaines instances à la suite de nos échanges.

Bonne quarantaine et au plaisir de vous revoir rapidement,

MEMBRE DU CA

Bonjour,

Ce nouveau règlement me semble très complet et idéal compte tenu des circonstances.

Merci,

MEMBRE DU CA

Bonjour à toutes et à tous,

Félicitations pour ce projet de *Règlement intérimaire sur le Collège électoral annuel*.

D'abord, en tant que membre de la Commission de révision du *Règlement électoral*, je reconnais l'erreur de ne pas avoir envisagé des circonstances extraordinaires en cas de report du collège électoral lors de nos travaux de réflexion et de rédaction du projet de règlement électoral.

Cela étant dit, nos travaux ont mené plusieurs réflexions portant sur la pertinence et la légitimité de la période de délibération du collègue électoral annuel en considérant les recommandations des rapports des présidences d'élection des années précédentes. Nous avons conclu qu'il demeure pertinent de conserver la période de délibération surtout en considérant les réactions et plaintes en lien avec la tentative échoué par le règlement électoral 2019 de restreindre le temps de délibération par membre du collège électoral.

Je propose l'amendement suivant à l'article 4, paragraphe 2 pour l'ajout de « la période de délibération » pour respecter la tradition de la période de délibération précédent le scrutin lors du Collège électoral. Cela assure la confiance des associations membres qui ont critiqué le processus l'an dernier et mené à sa modification lors d'une séance extraordinaire du Conseil d'administration pour conserver le statu quo.

« Tous les moyens seront mis en œuvre pour assurer l'intégrité du Collège électoral, **la période de délibération** et du scrutin, en respect des *Règlements généraux* et du *Règlement électoral*.
»

Le *Règlement intérimaire sur le Collège électoral* annuel se doit de respecter l'esprit du *Règlement électoral* adopté lors de la séance ordinaire du 26 janvier 2020 du Conseil d'administration pour en assurer la légitimité et la confiance des membres associatifs et individuels. J'invite ainsi mes collègues administrateurs d'adopter cette proposition d'amendement pour conserver le statu quo portant sur la délibération adoptée unanimement lors de l'adoption du règlement électoral.

Merci beaucoup et bonne quarantaine à toutes et à tous!

MEMBRE DU CA

Bonjour à vous,

J'appuie ce qu'apporte Oscar concernant la période de délibérations. Selon moi et ce que j'observe, plusieurs associations étudiantes tiennent beaucoup à cette période, comme elle s'inscrit dans une démarche démocratique où toutes et tous peuvent s'exprimer sur les candidatures. Cette modification est d'autant plus pertinente compte tenu des constats de la commission de révision du règlement électoral.

Merci et prenez soin de vous!

MEMBRE DU CA

Bonjour à toutes et à tous,

Je veux d'abord statuer que mon intervention se fait strictement en tant que président d'élection. Je ne suis pas ici président d'assemblée, car la proposition qui vous est soumise ne fait pas l'objet d'une séance régie par le Code CADEUL, mesures de distanciation sociale obligent. Ma lecture est donc qu'un compromis doit vite être établi autour d'une solution pragmatique pour s'assurer que la CADEUL ait des officières et officiers en place d'ici la fin avril.

Je me permets donc d'expliquer pourquoi la proposition de *Règlement intérimaire* fait volontairement abstraction de la période de délibérations, en plus d'en annuler la disposition à l'article 19.

D'abord, si le Collège électoral doit se tenir à distance (et beaucoup de signaux indiquent que ce sera fort probablement le cas), il est impossible de tenir une séance de délibération dans un tel contexte. C'est précisément pour cette raison que l'application de l'article 19 du *Règlement électoral* est suspendue par le règlement intérimaire. Je suis conscient que cette mesure rompt avec l'usage des dernières années, mais il n'existe aucune manière de garantir que l'ensemble des membres du Collège électoral pourront bénéficier d'un accès égal et non discriminatoire à une hypothétique période de délibération virtuelle, en particulier pour des raisons techniques. Ne pouvant pas vous garantir, en tant que président d'élection, l'intégrité complète de cette partie du processus prévue initialement au *Règlement électoral*, je vous recommande de ne pas y procéder cette année.

Ensuite, il faut tenir compte de la primauté des *Règlements généraux* sur l'ensemble de nos règles et procédures. Nulle part dans ceux-ci n'est-il mentionné que le Collège électoral doit contenir une période de délibérations. Historiquement, la période de délibérations n'a pas

toujours existé lors du Collège électoral. Elle s'est graduellement implantée pour finir par être incluse dans le *Règlement électoral*. Strictement parlant, le Collège électoral procède au scrutin pour recommander la nomination des officières et officiers au Conseil d'administration. Un scrutin effectué à distance sans période de délibération permettra de remplir cette tâche en respect total de nos statuts.

Je concède toutefois qu'une campagne électorale en bonne et due forme se doit d'être tenue pour que les membres du Collège électoral puisse s'exprimer de façon éclairée sur chacune des candidatures. C'est pourquoi le *Règlement intérimaire* prévoit l'article 6 et nous en sommes déjà à prévoir les moyens possibles pour mettre en place un processus qui respecte la distanciation sociale que requiert l'actuelle crise.

Finalement, si le Collège électoral peut se tenir en présentiel, il va de soi que je procéderai avec une période de délibérations lors de la séance avant de procéder au scrutin. J'userai alors de ma prérogative en tant que président d'élection, telle que statuée aux articles 182 des *Règlements généraux* ainsi qu'à l'article 2 du *Règlement électoral*, pour se faire, et ce même si l'article 19 est suspendu.

En terminant, je peux vous assurer que, dans les circonstances tout à fait extraordinaires que nous vivons, nous mettons toutes nos énergies pour s'assurer que le Collège électoral puisse avoir lieu et pour qu'aucun doute n'existe quant à l'intégrité du processus.

Je demeure disponible pour tout complément d'information,

MEMBRE DU CA

Bonjour,


Personnellement, je crois qu'il serait quasi-impossible de faire une période de délibérations advenant le cas que les élections se fassent en ligne. À ce que je comprend, on ne parle pas ici de la suppression complète de cette période dans les Collèges électoraux suivants, mais bien de celui de cette année, qui est une situation assez spéciale. Cela n'empêche pas les associations de se parler entre elles pour se donner leurs avis.

C'est pour cela que je suis contre la proposition d'amendement, car je crois que cette demande viendrait compliquer une situation qui l'est déjà assez.

MEMBRE DU CA

Bonjour,

Je pense aussi qu'il faut se résoudre à laisser tomber la période de délibérations cette année étant donné les mesures exceptionnelles auxquelles nous faisons face. Même si cette période n'a pas lieu, il demeure possible pour les exécutant.e.s des associations d'en discuter. De plus, les associations peuvent se contacter pour savoir ce qu'elles en pensent. Pour ces raisons, je suis contre l'amendement proposé.

Prenez soin de vous 

MEMBRE DU CA

Allo toutes et tous,

J'espère que vous prenez soin de vous et de vos proches.

Je suis en accord avec le projet de *Règlement intérimaire* !

Bonne journée, profitez en pour continuer à vous instruire et bien véhiculer l'information à vos proches.

MEMBRE DU CA

Rebonjour,

Avec vos arguments et les informations supplémentaires reçues, je vois que la période de délibérations n'est clairement pas possible. Cela dit, je crois que le projet de règlement actuel convient. Merci de vos commentaires, ils sont super informatifs!

MEMBRE DU CA

Bonjour à toutes et à tous,

Je n'appuie pas l'amendement proposé par M. Truong considérant la situation actuelle. Malheureusement, je ne vois également pas comment il pourrait être possible de tenir une période de délibération à distance.

Ceci étant dit, advenant le cas (peu probable) que le Collège électoral soit tenu en présentiel, j'aimerais qu'une période de délibération soit tenue et, comme c'est ainsi que la présidence d'élection envisage de procéder, je suis en accord avec le projet de règlement intérimaire.

Bonne fin de journée à vous,

MEMBRE DU CA

Bonjour à tous !

J'aime beaucoup l'idée d'Oscar de nous laisser un moment de délibération. Cependant, vos arguments me permettent aussi de comprendre qu'il serait difficile de permettre ce moment si le collège se déroule à distance. Avant de voter pour les règlements proposés, j'aimerais tout de même savoir s'il y a des solutions possibles pour qu'on puisse échanger ou donner notre opinion quant aux candidatures, quitte à ce que ce soit sur une plateforme de messagerie quelconque (genre google doc). Si aucune option ne semble réaliste, il me fera plaisir d'adopter le *Règlement intérimaire* proposé par la présidence d'assemblée dans les prochaines heures.

Enfin, si le collège a lieu le 24 avril (je sais que c'est la date « au plus tard »), celui-ci tombera en même temps que le dernier Caucus des associations (ci celui du 17 avril n'a pas lieu). Bref je sais qu'on est beaucoup dans les « si », mais comme plusieurs administrateurs font partie du Caucus, je crois que c'est à considérer. :)

Au plaisir de vous revoir dans les plus brefs délais!

MEMBRE DU CA

Rebonjour à tous,

À l'instar de Pascale, je reconnais les enjeux technologiques d'une période de délibération d'un Collège électoral en ligne. Je retire ma proposition d'amendement et j'appuie le projet de *Règlement intérimaire* présenté.

Je me permet de partager un concept portant sur la persuasion, le changement d'attitude en communication interne et gestion du changement. Il est importance d'avoir une communication engageante avec un acte préparatoire engageant pour modifier à la fois les opinions et les comportements ultérieurs des associations membres surtout en période extraordinaire. Le changement d'attitude fera suite à la réception d'un message persuasif.

Merci pour cette saine réflexion démocratique même en temps de crise!

MEMBRE DU CA

Bonjour,

À la lecture du projet de règlement et des commentaires émis précédemment, j'appuie la proposition initiale du *Règlement intérimaire* présenté.

Bonne semaine,

MEMBRE DU CA

Bonjour,

J'appuie la résolution initiale.

MEMBRE DU CA

Bonjour,

Je suis en accord avec le projet de *Règlement intérimaire* envoyé initialement.

Bonne quarantaine à toutes et à tous,

MEMBRE DU CA

Bonjour,

J'appuie la proposition initiale.

Merci beaucoup,

MEMBRE DU CA

Bonjour à tous,

Merci pour ces informations claires. Je suis en accord avec le projet de *Règlement intérimaire*.

Bonne quarantaine :)

MEMBRE DU CA

Bonjour,

J'appuie le projet de règlement intérimaire.

Faites attention à vous,

Au plaisir,

MEMBRE DU CA

Bonjour !

J'appuie à mon tour la proposition de *Règlement intérimaire*.

Bonne fin de journée!

MEMBRE DU CA

Bonjour,

Je suis d'accord avec la proposition des *Règlements intérimaires*.

Cependant, dans un cas où nous ne sommes pas en mesure d'avoir de collège électoral en présentiel, j'aimerais souligner le fait que plusieurs plateformes différentes s'offrent à nous pour des vidéoconférences. Je sais que pour notre part, nos conseils facultaires, nos rencontres avec l'ensemble des facultés d'administration de l'Est du Canada se font en vidéoconférences à l'aide de diverses plateformes. Bien entendu, nous ne sommes pas 100 personnes dans les rencontres, mais avec tous les cours qui s'offrent à distance sur le campus, l'Université (ou certaines facultés) a probablement des plateformes qui pourraient être intéressantes pour tenir un collège électoral "virtuel".

J'aimerais proposer que la CADEUL s'informe auprès de l'Université (ou la faculté d'administration, car je sais que nous avons beaucoup de ressources à ce sujet) pour la possibilité (notez bien ici que je ne dis pas obligation) d'avoir la tenue du collège électoral à l'aide d'une plateforme de vidéoconférence.

Merci et bonne continuité,

BÉNÉDICTE DESBIENS

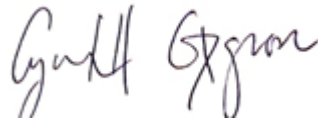
Bonjour à toutes et à tous,

Nous vous confirmons que le projet de *Règlement intérimaire* entourant le Collège électoral 2020 est bel et bien adopté.

Merci infiniment d'avoir pris le temps pour nous répondre. Votre avis est très important pour nous, malgré les péripéties du COVID-19 dans les derniers jours.

Le personnel d'élections vous contactera en début de semaine avec les derniers détails.

Au plaisir de vous revoir bientôt,



Cyndelle Gagnon

Vice-présidence aux affaires institutionnelles